Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 Dhoulhajja 1442
30 Juillet 2021

N° 62

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1825**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1827**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1830**
Avis aux créanciers..... **1831**
Convocations
Sociétés anonymes **1832**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59)

Agrément du Ministre des Finances du 8 Avril 1992

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0381738 F

Fondateur, dépositaire et distributeur : BANQUE DE TUNISIE

Gestionnaire : SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 18 mars 2021, enregistré le 31 Mars 2021 à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis, sous le n°21801388, quittance n° 28778, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202138221 le 26/5/2021, l'assemblée générale ordinaire a décidé de :

- Renouveler pour une période de trois (3) ans les mandats d'administrateurs de M. Mohamed Haddar et de la Compagnie d'Assurances ASTREE. Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

- Nommer M. Mohamed Hédi Seltana en qualité d'administrateur, et ce, en remplacement de M. Meftah Ziadi. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration réuni le 18 Mars 2021, enregistré le 9 Juin 2021 à la Recette des Finances Rue Ghandi, Tunis, sous le n°21802262, quittance n°42753, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202148617 le 22/6/2021, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le mandat de M. Mohamed Haddar en tant que Président Directeur Général de la société SICAV RENDEMENT pour la durée de son mandat d'administrateur. Ce mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

2021T00760SANB2

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59)

Agrément du CMF n°394.000 du 2 Novembre 2000

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Fondateur, dépositaire et distributeur : BANQUE DE TUNISIE

Gestionnaire : SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Identifiant unique : 0723624 Y

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 3 février 2021, enregistré le 12 février 2021 à la recette des finances Nelson Mandela, Tunis, sous le numéro 21800510, quittance n°9523, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202118598 le 02/3/2021, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat du cabinet DELTA CONSULT en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans. Ce mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 18 mars 2021, enregistré le 31 Mars 2021 à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis, sous le numéro 21801390, quittance n°28781, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202138226 le 26/5/2021, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de M. Walid Jelizi pour une période de 3 ans. Ce mandat arrivera à expiration avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 18 Mars 2021, enregistré le 31 Mars 2021 à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis, sous le numéro 21801389, quittance n°28779, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202138226 le 26/5/2021, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de M. Walid Jelizi en tant que Président Directeur Général de la société SICAV CROISSANCE pour la durée de son mandat d'administrateur. Ce mandat arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

2021T00761SANB2

SOMEF TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 20.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

Objet : Fabrication appareillages électriques

MF : 046110D/A/M/000

Durée : 99 ans

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 7/7/2021 sous le numéro 21702944, quittance n°M042570.

Il a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, Dossier n°202160138, en date du 15/7/2021.

- Une copie du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

- Une copie du bilan arrêté au 31/12/2020.

- Une copie des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

- Le rapport d'activité de la société Somef Tunisie

- Les notes aux états financiers de la société Somef Tunisie

- Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020 de la société Somef Tunisie

- Une copie de l'état de détermination du résultat fiscal de l'exercice 2020 de la société Somef Tunisie

- Nomination d'un nouveau administrateur pour le conseil d'administration.

2021R02035SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital social

Tunisie Clearing

S.A au capital de 9 960 000 Dinars

RNE : 433 537L

Siège social : 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de Tunisie Clearing en date du vendredi 4 juin 2021, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés au siège de l'API le 8/6/2021, sous le n°21503600 quittance n°4919, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 9/6/2021 sous le n°AC01642021, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 600 000 Dinars pour le porter de 9 960 000 Dinars à 10 560 000 Dinars.

Modalités de l'augmentation :

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 120 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission égal au nominal, soit 5 dinars l'action.

Deux originaux des documents, ci-après énumérés ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 23 juillet 2021 sous le n°202163048.

1. Le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2021,

2. La déclaration de souscription et de versement en date du 16/7/2021 enregistrée le même jour à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés au siège de l'API sous le n°21804578 Quittance n°6088.

3. La liste des souscripteurs et des versements enregistrés le 16/7/2021 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés au siège de l'API sous le n°21804576 Quittance n°6086.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance à compter du 1er janvier 2021.

En conséquence le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de dix million cinq cent soixante mille dinars (10 560 000 dinars) divisé en 2 112 000 actions de cinq dinars (5 dinars) chacune entièrement libérées".

2021R02038SANB2

Société régionale de transport de Kairouan

Société anonyme

Capital social : 151000.000

Siège social : Avenue Assad Ibn Alfourat Kairouan B.P 35 Kairouan 3100

Code fiscal : 0004315KAM

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020 qui a eu lieu le 1er Juillet 2021 enregistré le 12 juillet 2021 à la recette des finances Alkawarezmi de Kairouan quittance n° M043649 sous le numéro 21702573, l'assemblée générale ordinaire à décidé à l'unanimité les résolutions suivantes :

1- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020.

3- Approbation des conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales pour l'exercice 2020.

4- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 861.873 dinars au report à nouveau.

6- Autorise tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de procéder aux mesures réglementaires de publication et de dépôt.

Suite à quoi ils ont été déposés le 23 Juillet 2021 au registre national des entreprises sous le numéro 202163079 deux exemplaires du procès verbal sus indiqué ainsi que deux exemplaires du rapport du commissaires aux comptes et deux exemplaires des états financiers.

2021S00843SANB2

Avis

HAYATCOM TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 9.000.000 Dinars

Siège social : N°20 rue des entrepreneurs La Charguia II Ariana

Identifiant Unique : 082568/Z/P/M/000

Il appert du procès-verbal de l'AGO annuelle du 10 juin 2021, enregistré en date du 29 juin 2021 à la recette des finances Rue de Paradis Ariana sous le n°21704722 Quittance n°55355, qu'il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Le renouvellement du mandat de Messieurs Mohamed Chabchoub, Mohamed Amine Chabchoub et Ahmed Chabchoub en tant qu'administrateurs pour une période de trois (03) ans qui se terminera avec l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

- Nomination de M. Moez Ben Ali en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans qui se terminera avec l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

Et Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le même jour, enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 29 juin 2021 sous le n°21704723 Quittance n°55356, il a été décidé de renouveler le mandat de M. Mohamed Amine Chabchoub en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société pour une durée de trois (03) ans qui se terminera avec la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Un exemplaire de chaque procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises de l'Ariana le 7/7/2021 sous le n°202155532 et publié au BORNE n°140 du 9/7/2021.

2021401989SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Transfert du siège social L'immobilière Nour El Hamd

SARL au capital de 1.963.000 DT

Siège social : Résidence El Hamd, Bloc B, Appt 14 - Riadb Al Andalous - 2058 Ariana

Identifiant unique : 1095320 S

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2021 enregistré à la recette des finances El Menzah VI en date du 6 Juillet 2021 sous le n°21704149, quittance n°068618 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des Entreprises en date du 22/7/2021 sous le récépissé de dépôt n°202162329 a été décidé de transférer le siège social de la société à la Résidence El Hamd, Bloc B Appt 14 - Riadh El Andalous - 2058 Ariana et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

2021R02037SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 15/7/2021, enregistré à la recette des finances sise à l'Avenue André Ambert - Ariana, le 16/7/2021 sous le n°21203794 quittance n°M068456.

Wassila Bent Mostfa Ben Jannet, CIN n°00595863, a vendu, à Mr Atef El Habib Chouikha, C.I.N n°07481869, la totalité du fonds de commerce sis au : 10, Avenue Ennouhoudh, Ariana, avec toutes ses composantes matérielles et immatérielles, pour exercer tout commerce.

Toutes les oppositions pourront être présentées entre les Mains de la rédactrice de ce contrat, Maître Hajer Triki, à son bureau sis au 52, Rue Beb Bnet, 1006 - Tunis dans un délai maximal de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

L'acte de vente a été publié au journal «La Presse» en date du 27/7/2021.

2021T00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il est porté à la connaissance du public que Mme Oumaima Ben Mohamed Elheni demeurant à la Rue Chtila Cité Riadh 2 Ksar Helal Monastir, a vendu à Mme Nesrine

Ben Mohamed Tahar Dalali demeurant à n°67 Cité jardins Cité Hachad Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce sis à l'avenue Amir Abdelkader Bizerte actuellement pour vente de produits de nettoyage ; Suivant le contrat légalisé le 13 juillet 2021 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 23 juillet 2021 au n°21202739 quittance n°M041601.

Les oppositions se font à l'adresse de la vendeuse Rue Chtila Cité Riadh 2 Ksar Helal Monastir.

Cet avis a été publié au journal Achourouk en date du 28/7/2021.

2021T00758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 26/7/2021, sous le n°21200920 - quittance mo 24194, la société CASA ELECTRO, MF 1007045C, a vendu à Monsieur Marwen Ben Ahmed, la totalité du fonds de commerce exploité à la rue de Irak n°14 el Mourouj3.

Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard de la date de publication de la cession au JORT, au cabinet de maître Atef Ben Salah sis au n°11 rue Charles de Gaule Tunis MF 1113304X/A/P/000.

Cette cession a été publiée au journal «Essabeh» du 30/7/2021.

2021T00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 14/6/2021 et enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira Tunis le 25 Juin 2021 (Reçu n°M037986 enregistrement n°20201860 Monsieur Mohamed Maamouri (C.I.N n°07264103) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société Gourmet et Gourmant par son Gérant Fadhel Aidi (C.I.N n°03772494) exploité «Pâtisserie» sis Boutique n°M02 Résidence Dar AL HANA - Jardin d'El Menzah 01 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau du rédacteur de ce contrat Maître Houssem Troudi situé Rue Chypre n°04 Mutuelle Ville - 1082 Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 27/7/2021.

2021R02034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana le 8-7-2021. N° quittance M042469 ; N° enregistrement 21202596 ; Mme Zohra Bent Youssef Bent Saleh Melitti a vendu à Mr Habib Ben Mouhamed Ali Ben Youssef Chafai sis à 2 rue Tadhamen cité Moustakbel Naassène Ben Arous le fonds de commerce consistant en un local de toute activités commerciales sis à l'Avenue 7 Novembre rue Hedhili Naassène Ben Arous.

Les oppositions seront reçues dans le domicile élu de l'acheteur à Mr Habib Ben Mouhamed Ali Ben Youssef Chafai sis à 2 rue Tadhamen site Moustakbel Naassène Ben Arous ou les parties ont déposés un exemplaire du contrat enregistré dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne en vertu de l'article 192 du code de commerce.

2021R02036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique rédigé par les notaires Olfa Elmhiri et Hajer Bahmene le 17 juillet 2018 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 12 octobre 2018 sous n°M091125, Sana Jdir devenue la propriétaire du fonds de commerce librairie Hadramaout situé au 12 Avenue Ali El Balhouane Sousse registre de commerce A110291997 sous n°91525897 patente n°0029879B.

2021S00839FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19 Juillet 2021 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax, en date du 26 Juillet 2021 quittance n°M053531, enregistrement n°21601655, le vendeur Mohammed Khalil Ellouze, titulaire de la CIN n°11101004 délivrée le 11 décembre 2018 et de l'identifiant unique n°1636060C domicilié à route Manzel Chaker km 3.5 impasse Elbarnouss Sfax, a vendu au profit de l'acheteur Abderazzek Bouaziz titulaire de la CIN n°01312488 délivrée le 24 octobre 2013, non immatriculé au registre des entreprises, domicilié à route Manzel Chaker km 3 Impasse Elbarnouss Sfax, tout le fonds de commerce exploité pour la vente de l'alimentation générale et des fruits secs dans le local sis à route Bouzayen klm 4 Sfax.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au bureau de Maître Firas Besbes avocat stagiaire, situé à 13 Rue Farhat Hached immeuble La Régence 3ème étage, Sfax.

Cet avis est paru au journal Assabeh en date du 29 juillet 2021.

2021X00876FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte légalisé du 3/6/2021, enregistré à la recette des finances Abou Kasem Chebbi de Sfax le 16/6/2021 sous n°21202315, reçu n°0074773, M, Dhaou Ben Ltaif Atoui, CIN n°13439961, demeurant, Bou Rjijin, Beni Khdech, Médenine, a cédé à M. Alazher Ben Saad Atoui, CIN n°09137177, Bou Rjijin, Beni Khdech, Médenine, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local destiné au commerce vente de rafraîchissements, Adresse Complexe Sfax 2000, n°17, Sfax.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de M. Amara Ben Ltaif Atoui, Bou Rjijin, Beni Khdech, Médenine, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la parution de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a paru au journal Le Quotidien le 27/6/2021.

2021X00877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi le 8/7/2021 et enregistré à la recette des finances 12/7/2021 sous le n°21202731 suivant quittance n°M065323.

Nouredine Aamri titulaire de le C I N 02194165 a vendu à Mouna Nifer titulaire de CIN 08860183 la totalité du fonds de commerce de café exploité dans le local sis à la rue Mohamed Ali n°20 Sfax appartenant à Mohamed Fakfek.

Les oppositions se font dans le bureau du maître Hablani Raja sis à 16 rue Habib Maazoun 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à dater de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 17/7/2021.

2021X00879FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de location

Et renonciation au fonds de commerce

CNSS : 220915-46

Par acte de résiliation du contrat de location et de renonciation au fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 14/7/2021 reçu n°M051484 et enregistrement n° 21202839, il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur - Tunis en date du 3/5/1995 registre 9 page 46 vallée 285 reliant Mme Marwa Bent Mohamed Ben Hamida Ben Ghorbal qui a désigné son contact au magasin n°360 sis au deuxième étage du Centre Commercial «Le Palmarium» - 1000 Tunis et la société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis Center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis Center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 23/7/2021.

2021T00755FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Et renonciation au fonds de commerce

CNSS : 220915-46

Par acte de résiliation du contrat de location et de renonciation au fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 12/7/2021 reçu n°M050779 et enregistrement n° 21202801, il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances rue El Jazira - Tunis en date du 12/01/1998 registre 98 page 300184 vallée 1001 reliant Mme Taysir Bent Abderrazek El Younsi qui a désigné son contact au magasin n°306 sis au deuxième étage du Centre Commercial «Le Palmarium» - 1000 Tunis et la société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis Center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis Center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 23/7/2021.

2021T00756FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Et renonciation au fonds de commerce

CNSS : 220915-46

Par acte de résiliation du contrat de location et de renonciation au fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 12/07/2021 reçu n°M050774 et enregistrement n° 21202800, il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 15/4/1995 registre 7D page 54 vallée 461 reliant Mr Mohamed Ben Salam Ben Ghorbal qui a désigné son contact au magasin n°307 sis au deuxième étage du Centre Commercial «Le Palmarium» 1000 Tunis et la société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis Center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis Center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 24/7/2021.

2021T00757FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. daté du 23/6/2021 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 26/7/2021 n° enregistrement 21301461 quittance n°M039431 Mr Miloud Ben Kilani Boumlouka a loué à Mr Nasreddine Ben Ahmed Amdouni tout le fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce situé au 23 rue de la Kasba Tunis pendant 01 ans du 01/7/2021 au 30/6/2022.

Toutes oppositions seront déposées chez le locataire à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

2021T00762FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Abidli Hanène

Avocate à la cour

Rue Mohamed Ali, Immeuble Baklouti, Jendouba

Matricule fiscal : 984615/X

Il sera procédé à la revente immobilière le mercredi 01/9/2021 à 9 heures du matin de l'immeuble suivant comme suit :

Partie poursuivante : Nadia Bent Rabeh Stiti, femme au foyer, demeurant à Esswalem, Eddoura ; Ghardimaou, Jendouba, ayant la C.I.N n°07783803.

Partie poursuivie : Mounir Ben Mohamed Elmajid Amemra Agriculteur, demeurant à El Amemria, Ghardimaou Jendouba ayant la C.I.N n°02522740.

Avocate poursuivante : Maître Abidli Hanène, Avocate à la cour, Rue Mohamed Ali, immeuble Baklouti, Jendouba.

Immeuble saisi : il s'agit de 4166.666 m² parts indivises revenant à la partie poursuivie dans la propriété dite «elmajen» ou encore «Trarbia» dont la superficie est de 2 hectares 50 ares située à henchir Sidi Abbès, rue des mosquées, Ghradimaou, Jendouba entourée en nord et sud par un quartier résidentiel, en Est par les héritiers de Mohamed Salah Zdiri puis l'usine de fer et en ouest par une route, donc l'immeuble est entoure en ouest, nord et sud par des quartiers résidentiels aménages en partie et la propriété est vivable.

Mise à prix : le prix est fixé à 291.666.620 Dinars outre les dépenses de poursuite qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

Date de l'adjudication : mercredi 01/9/2021 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Jendouba à partir de 9h du matin.

Conditions de visite de l'immeuble : tous les jours pendant les heures de travail. Pour plus de renseignements s'adresser à l'étude Maître Abidli Hanène située à Rue Mohamed Ali, immeuble Baklouti, Jendouba ou au greffe du tribunal de première instance de Jendouba où est disposé le cahier des charges. Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix ou présenter un chèque certifié avec l'obligation pour les étrangers d'obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2021T00751VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Haboubi Rafika

Avocate

02 Avenue de France Béja

Poursuivant : Kamel Ben Hamedi Aouedi demeurant à la Rue Okba Ebn Nefaa Béja.

Avocat poursuivant : Maître Haboubi Rafika 02 Rue de France Béja.

Partie licite : Bassem Ben Mouldi Ben Kaled demeurant Rue Hannibal Béja.

Immeuble sousmis à la vente : Des parts non précisées d'un immeuble sujet du titre foncier n°12390 Beja Constitué de 2 Appartements sise à la Rue Hannibal Béja.

Mise à prix : Deux cents huit mille six cent dinars 208.600.000 DT.

Remarque : Toute personne désirant participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix au moins à la trésorerie générale ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obligation de l'autorisation du gouverneur.

Visite : La visite peut se faire tous les jours du 9h à 16h.

Date et lieu de la vente : Le jeudi 02/9/2021 à partir de 9h au tribunal de première instance de Béja.

2021T00753VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Le greffier de la Chambre de distribution de tribunal de I.I de Tunis annonce qu'il sera procéder à la distribution de la somme de 56.600d, 000 consignée à la recette des finances Rue d'Angleterre en date du 21/6/2012 en vertu du récépissé n°MO02797 à la diligence de Maître Yahia Chaker pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie contre Taher Dkhil et autres en vertu du quel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2032.

Ainsi tout créancier éventuel doit présenter ses titres de créance au greffe du Tribunal sus indiqué dans les 30 jours suivant cet avis sinon il est déchu de son droit de poursuite.

L'article 468 du C.P.C.C stipule : «Dans les trente jours de la publication au Journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu les publications indiquées aux articles précédant doivent indiquer les textes concernés sous peine de nullité.

2021T00752VEPA2

Cession d'une société

Société Hôtelière LA ROSERAIE «DAR SELMA» S.A.R.L

Siège social : Route Touristique - Hammam Sousse

I.U : 0028453 Y/A/M/000

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 2 en date du 30 Juin 2021 affaire n°28721, il a été décidé la cession de la société ci-dessus indiquée à un tiers et la nomination de Mme Emna Abdennadher en tant que juge-commissaire et Mr Bouhaoual Samir en tant que commissaire à l'exécution, son bureau sise à la Route Touristique Chatt Mériem 4042 (prés de la station de carburant Staroil) chargé d'établir un cahier des charges.

2021S00842VEPA2

Décision de redressement judiciaire

Société Alkhoutaf Ondulé

SA

Siège social : Rte de Tunis km 13.5 Sfax

Identification fiscale : 04088T/A/M/000

Le Président du tribunal de première instance de Sfax a rendu le 6/7/2021 sous le n°309 la décision suivante :

- Le déclenchement de la procédure du règlement judiciaire au profit de la société ALKHOUTTAF ONDULE, identification fiscale n°418933F/A/M/000 et l'ouverture de la période de surveillance à son encontre et le transfert du dossier à Monsieur le Juge de la société de ce tribunal pour surveiller les procédures.

- La désignation des Experts Comptables, M. Abdeljelil Bouchaala et Habib Kallel administrateurs judiciaires chargés d'examiner le programme de redressement proposé par la société débitrice, de l'étudier et de le modifier le cas échéant et de le soumettre dans un délai n'excédant pas 3 mois au juge de la société. Et en les chargeant d'administrer la société et de la gérer dans son ensemble conformément aux dispositions de l'article 443 nouveau de code de commerce.

- La suspension des procédures d'exécution ayant pour objet le règlement des dettes précédant la date d'acceptation de la demande du règlement judiciaire pour une période n'excédant pas la fin de la période de surveillance à l'exception des sommes revenant aux salariés qui sont exécutées avec autorisation et à l'exception des montants non saisissables de ces droits.

- La suspension des procédures d'exécution visant à restituer des biens meubles ou immeubles pour non-paiement d'une créance pendant une durée n'excédant pas la fin de la période de surveillance,

- L'arrêt de la validité de tous les intérêts et indemnités de retards et la suspension des délais de prescription pour une durée n'excédant pas la durée maximale de la durée de surveillance.

- Considérant le 6 juillet 2021 comme date de cessation de paiement,

- L'inscription de cette décision au Registre National des Entreprises, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté. La publication de la décision au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Par conséquent, les créanciers doivent présenter les preuves de leur dette attestant de leur validité et de leur conformité à la réalité dans un délai n'excédant pas trente (30) jours pour les créanciers résidents et soixante (60) jours pour les non résidant à compter de la date de publication du présent avis à l'administrateur judiciaire, M. Habib Kallela son bureau situé rue d'Abou Al-Hassan Allakhmi, Immeuble la Perla 2, 5ème étage, bureau n°53, Sfax Eljadida n° de téléphone 74 401 252.

2021X00880VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul n°11727, il été déclaré la nomination de monsieur Sbai Marouen comme administrateur judiciaire afin de convoquer l'assemblée générale de la société résidence Mustapha située à la Rue Hbib Karma Nabeul. MF Q3867989 pour délibérer et fixer son ordre de jour.

2021401987VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société POLYMERES -SA

Au capital de 14.680.900 dinars

Siège social : Z.I Nefissa Bouhejba Jebel El Ouest Zaghouan

RNE : 0983315H

CNSS : 25 320 232

Messieurs les actionnaires de la Société POLYMERES SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 30 août 2021, à 11 heures du matin, au siège de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'exploitation;

2. Simultanément, réduction à néant du capital social et puis augmentation en numéraire du capital de la société à 5 MD ;

3. Modification des articles 3 et 18 des statuts;

4. Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2021R02032SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(Exercice 2020)

Société POLYMERES - SA

Au capital de 14.680.900 dinars

Siège social : Z.I Nefissa Bouhejba Jebel El Ouest Zaghouan

RNE : 0983315H

CNSS : 25 320 232

Messieurs les actionnaires de la Société POLYMERES SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 30 Août 2021, à 10 heures du matin, au siège de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états arrêtés au 31.12.2020.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2020.

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 22 Mars 2021 portant remplacement, cooptation et nomination d'un nouveau Président Directeur Général.

7. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 22 Mars 2021 portant remplacement et nomination de nouveaux administrateurs.

8. Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2021R02033SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW BODY LINE SA

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie

RC : B186952000

MF : 701773/RAM/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 septembre 2021 à 10h au siège de NEW BODY LINE sise à Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Prorogation de la durée du contrat de régularisation du cours de l'action de NEW BODY LINE pour une période supplémentaire.

2- Pouvoirs au porteur de copies ou extraits du procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2021R02039SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société régionale de transport de Kairouan

Société anonyme de 151.000 dinars

Registre de commerce : N°B156031996

Les actionnaires de la Société régionale de transport de Kairouan sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra jeudi 16 septembre 2021 à 10H du matin au siège de la société avenue Assad Ibn Fourat à Kairouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021S00844SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire (2ème)

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. au capital de 312 952 dinars

Matricule Fiscal : 418169 S/P/M/000

N° Employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 - Etage n°13 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire (2ème) qui se tiendra le mardi 31 août 2021 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des comptes de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats 2020.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation des jetons de présence.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société, vu le non accomplissement de quorum lors de la première assemblée le 26 juillet 2021.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021X00878SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 18.400.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F/R.N.E : 014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» - C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Août 2021 à 9 heures du matin au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation à l'assemblée;

2. Approbation de la conclusion par la société du Contrat de Prêt et de la Convention de Garantie, de Subordination et de Conservation d'Actions; et

3. Pouvoirs pour formalités légales.

2021401982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME D'ANIAMTION ET DE LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 13.000.000 Dinars

Siège social : Z.I la Charguia I - 2035 - Tunis

MF : 0296111V

Mle CNSS : 140051-80

Messieurs les actionnaires de la société de Tourisme d'Animation et de Loisirs sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 24 Août 2021 à 10 Heures au siège social de la société sis à la rue de l'Energie Eolienne Z.I la Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial commissaire aux comptes pour l'exercice 2020

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Ratification des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion 2020

- Questions diverses.

2021401983SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

VINCCI MEDITERRANEE SA

Société anonyme

Capital social : 12.800.310 Dinars

Siège social : Résidence Myriam Rue du Lac Viva - BP 104 -

Les Berges du Lac 1053 Tunis

I.U : 769558D

Suivant le Conseil d'administration du 24/6/2021, les Actionnaires de la société VINCCI MEDITERRANEE SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire par visioconférence le jeudi 2 septembre 2021 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion relative à l'exercice clos au 31/12/2020 ;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

4. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

6. Quitus aux administrateurs.

2021401985SANB3

Convocation

VAN LAACK TUNISIE S.A

Société anonyme

Au capital de 50.000,000 Dinars

Siège social : Ennasr 2 - Ariana

RNE : 1025857K

MF : 1025857K/A/M/000

CNSS : 264958-51

Les Actionnaires de la Société «VAN LAACK TUNISIE S.A.» sont convoqués en assemblée générale Mixte, qui se tiendra le vendredi 17 septembre 2021 à 10 heures à l'Avenue Hédi Nouira, Immeuble PRIMAVERA II, App MB4, Ennasr 2, Ariana, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2021;

2. Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code du de des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, des dits compte rapports et conventions;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 Avril 2021 ;

6. Fixation des Jetons de Présence;

7. Transfert du siège social;

8. Mise à jour des statuts.

2021401986SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3 septembre 2021 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe COTUGRAIN HORTIMAG relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et établi par le Conseil d'Administration;

2- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2021401988SANB3